



Dakar, le 21 JUIL 2010

ok B

Avis de sélection d'un consultant national dans le secteur des biens d'équipement

Le secteur industriel sénégalais est à l'image de l'industrie africaine fortement dominé par l'industrie manufacturière, englobant surtout l'agroalimentaire, mais aussi, le textile et l'habillement, le traitement de cuir et les chaussures. Par ailleurs, si la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée totale du secteur manufacturier, qui représente sa capacité de production, est structurellement basse, le Sénégal se démarque en réalisant des exportations de biens manufacturés en valeur supérieures à ses exportations en produits du secteur primaire. Toutefois, sa valeur ajoutée des biens manufacturés par tête est en moyenne encore modeste par rapport à des pays comme les Iles Maurice, la Libye, l'Afrique du Sud, la Tunisie, l'Egypte, ou le Maroc.

Dans ce contexte, l'information sur les biens d'équipement devrait avoir un intérêt spécial pour l'Afrique, et en particulier pour le Sénégal, surtout pour sa meilleure prise en compte dans le cadre de politiques africaine (NEPAD) ou nationales.

Le Programme de Comparaison Internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) vise à déterminer des prix estimatifs, des niveaux de dépenses et des parités de pouvoir d'achat (PPA) permettant de procéder, d'un pays à l'autre, à des comparaisons de prix et d'indices économiques en termes réels. Dans son volet « comptabilité nationale », le programme vise notamment à déterminer un niveau des prix des machines et équipements. La détermination précise et directe du prix de la FBCF requiert une connaissance parfaite des secteurs et sous-secteurs de l'industrie des biens de capitaux.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) sollicite les services d'un consultant spécialisé en économie industrielle et/ou ayant une expertise dans le génie industriel ou mécanique.

L'objectif général poursuivi est de conduire une étude sur l'industrie des biens de capitaux et de ses sous-secteurs au Sénégal associée à un relevé des prix des biens d'équipement.

De manière spécifique, il s'agit de :

- décrire, au préalable, le fondement du besoin d'enquêtes de prix sur les machines et les biens d'équipement au Sénégal ;

- évaluer la place et le rôle de l'industrie de biens de capitaux et de ses sous-secteurs dans le cadre industriel du Sénégal ;
- déterminer la taille et la structure du secteur industriel national ;
- s'appuyer sur la liste des produits représentés et dont une description structurée a été donnée ;
- relever les prix tout en renseignant les frais d'installation, le transport et les taxes (non déductibles et déductibles) ;
- identifier les contraintes et les conditions principales dans la croissance du secteur.

L'approche méthodologique devra être indiquée et justifiée. L'accent devra être mis sur l'analyse des données. Des conclusions et des indications concernant les divers aspects méthodologiques mentionnés ci-dessus, des recommandations concernant l'utilisation des résultats de l'étude, des indications concernant la pratique et la pertinence du système permanent des enquêtes sur des données de prix et des dépenses sur des machines et biens d'équipement devraient être dressées.

Le consultant national devra être familier avec l'environnement commercial et administratif du Sénégal et devra avoir une expérience dans la mise en œuvre de parcs industriels ou de technologie.

La durée de la consultation est de trois (03) mois.

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'ANSD ;
- un curriculum vitae.

Tout candidat intéressé pourra soumettre sa candidature, sous pli fermé portant les mentions « Recrutement d'un consultant sur les prix des biens d'équipement » et « A n'ouvrir qu'en commission de recrutement » auprès du Bureau du courrier de l'ANSD au plus tard le jeudi 05 août 2010 à 17h 30mn et consulter sur le site informatique de l'ANSD les termes de référence détaillés.

LE DIRECTEUR GENERAL

